



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-1-12-1

Service instructeur
CABINET

Service consulté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE DES ACCUEILS DES VILLES FRANÇAISES D'ALSACE-LORRAINE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention départementale d'un montant de 775 euros à l'association Accueil des Villes Françaises (AVF) de Colmar pour l'organisation de l'assemblée générale régionale des AVF d'Alsace-Lorraine qui aura lieu à Colmar, le 24 mai 2019

Les Accueils des Villes Françaises (AVF) sont des associations qui fournissent un service aux citoyens qui déménagent pour des raisons professionnelles ou personnelles, en leur donnant les moyens d'une intégration rapide dans leur nouvel environnement.

Le réseau des AVF est constitué d'une Union nationale, de 17 Unions régionales et de plus de 300 permanences locales, dont Colmar.

L'association Accueil des Villes Françaises (AVF) de Colmar existe depuis 46 ans et aide les nouveaux arrivants à tisser de nouveaux réseaux relationnels. En outre, elle propose à ses adhérents, tout au long de l'année, diverses animations ludiques, touristiques, culturelles et sportives.

Cette association a été chargée d'organiser la prochaine assemblée générale régionale des AVF d'Alsace-Lorraine qui se déroulera à Colmar, le 24 mai 2019, et devrait accueillir plus de 80 participants.

Afin d'organiser au mieux cet événement dont le budget s'élève à 4 200 euros, l'AVF de Colmar sollicite l'attribution d'une subvention départementale.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin. Au vu des critères qui excluent la prise en compte des frais d'hébergement et de restauration, la dépense subventionnable se monte à 1 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer une subvention de 775 euros.

Le montant, payable en une seule fois, sera prélevé sur la ligne du budget départemental 2019, programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT